



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 11.11.2003
COM(2003) 685 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

« EDUCATION & FORMATION 2010 »

L'URGENCE DES REFORMES POUR REUSSIR LA STRATEGIE DE LISBONNE

**(Projet de rapport intermédiaire conjoint
sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé
concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe)**

{SEC(2003) 1250}

TABLE DES MATIERES

Résumé	3
Introduction : un rôle déterminant dans la stratégie de Lisbonne	5
Section I : il reste beaucoup à faire en peu de temps.....	6
1.1 Des avancées insuffisantes.....	7
1.1.1 Les bases de la coopération sont en place.....	7
1.1.2 Trop peu de stratégies cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie ...	7
1.1.3 Pas d'Europe de la connaissance sans Europe de l'enseignement supérieur.....	8
1.1.4 La qualité et l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels restent insuffisants.	8
1.1.5 La mobilité dans l'éducation et la formation reste insuffisante	9
1.2 L'Union continue d'être en retard par rapport à ses principaux concurrents.....	9
1.3 De nombreux clignotants restent au rouge.....	10
Section II : quatre leviers pour réussir.....	12
2.1 Concentrer les réformes et les investissements sur les points clés.....	12
2.1.1 Définir des politiques nationales en lien avec les objectifs de Lisbonne.....	13
2.1.2 Mobiliser efficacement les ressources nécessaires	13
2.1.3 Renforcer l'attrait de la profession d'enseignant et de formateur.....	14
2.2 Faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité concrète.....	14
2.2.1 Mettre en place des stratégies globales, cohérentes et concertées	14
2.2.2 Cibler les efforts sur les groupes défavorisés.....	15
2.2.3 S'appuyer sur des références et des principes européens communs	15
2.3 Construire enfin l'Europe de l'éducation et de la formation.....	15
2.3.1 Mettre rapidement en place un cadre européen des qualifications	15
2.3.2 Renforcer la dimension européenne dans l'éducation	16
2.4 Donner sa vraie place à « Education & Formation 2010 »	16
2.4.1 Rehausser le statut du programme de travail européen.....	16
2.4.2 Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre	17
Conclusion : Renforcer la coopération et le suivi des progrès	17
ANNEXE STATISTIQUE	19
Notes	27

RESUME

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne, constatant que l'Union européenne se trouvait face à « un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance », a retenu un objectif stratégique fort : l'Union doit, d'ici à 2010, « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Il a souligné que ces changements appelaient non seulement « une transformation radicale de l'économie européenne », mais aussi « un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation ». Jamais auparavant le Conseil européen n'avait accordé une telle reconnaissance au rôle joué par les systèmes d'éducation et de formation dans la stratégie économique et sociale et l'avenir de l'Union.

En mars 2001, le Conseil européen a entériné trois buts stratégiques (et treize objectifs concrets associés) à atteindre à l'horizon 2010 : les systèmes d'éducation et de formation devront allier qualité, accès et ouverture sur le monde. Un an plus tard, il a approuvé un programme de travail détaillé (« Education & Formation 2010 ») pour la mise en œuvre de ces buts et a appuyé l'ambition des Ministres de l'Education de faire des systèmes d'éducation et de formation en Europe « une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010 ».

Où en est-on de la réalisation de ces buts, ambitieux mais réalistes, qui sont désormais devenus ceux de l'Union élargie ? L'Union est-elle en mesure de les atteindre d'ici à 2010 et de rattraper son retard par rapport à ses principaux concurrents sur la scène internationale ? Le Conseil (Education) et la Commission doivent répondre à ces questions dans le rapport conjoint qu'ils transmettront au Conseil européen de printemps 2004. La Commission entend y contribuer par la présente Communication qui fait le point des progrès réalisés et propose les mesures urgentes qu'il est indispensable de prendre.

Le programme de travail « Education & Formation 2010 » a été mis en œuvre par étapes depuis 2001 et le suivi de la Déclaration de Copenhague n'en est qu'à ses débuts. Même si des avancées ont déjà été enregistrées, une mesure précise des progrès est à ce stade prématurée. La Commission dispose toutefois des rapports des différents groupes de travail mis en place, des rapports nationaux portant sur le développement de l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité, ainsi que d'indicateurs et d'analyses chiffrées récentes. Toutes ces sources conduisent au même constat préoccupant : **des efforts sont déployés dans tous les pays européens pour adapter les systèmes d'éducation et de formation à la société et à l'économie de la connaissance, mais les réformes entreprises ne sont pas à la hauteur des enjeux et leur rythme actuel ne permettra pas à l'Union d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.**

Les cinq niveaux de référence européens (*benchmarks*) adoptés par le Conseil (Education) en mai 2003 seront pour la plupart difficiles à atteindre d'ici 2010. En particulier, la participation des Européens à l'éducation et la formation tout au long de la vie reste faible et l'échec scolaire et l'exclusion sociale, aux coûts individuel, social et économique élevés, demeurent trop importants. Il n'y a en outre aucun signe d'une augmentation substantielle des investissements totaux (publics et privés) dans les ressources humaines.

L'Union européenne continue d'accuser un retard très important en la matière par rapport à ses principaux concurrents au niveau mondial et souffre en particulier d'un investissement trop faible du secteur privé dans l'enseignement supérieur et la formation continue. Dans le même temps, des progrès substantiels dans le sens d'une utilisation plus efficace des ressources disponibles se font attendre.

Par ailleurs, par manque d'attrait et de qualité suffisante, la formation professionnelle n'est pas à la hauteur des nouveaux besoins de l'économie de la connaissance et du marché européen de l'emploi. L'Union est en outre confrontée à un risque croissant de pénurie d'enseignants. Enfin, elle peine à retrouver sa place de destination préférée des étudiants en provenance des pays tiers, perdue au bénéfice des Etats-Unis.

La persistance de ces faiblesses est d'autant plus inquiétante que les effets des investissements et des réformes sur les systèmes ne se font sentir qu'à moyen, voire long terme, et que l'échéance de 2010 se rapproche rapidement. **Un sursaut est donc indispensable à tous les niveaux pour pouvoir encore réussir Lisbonne.** Pour y parvenir, la Commission estime indispensable d'agir simultanément, dès maintenant, sur quatre leviers prioritaires :

- **concentrer les réformes et les investissements sur les points déterminants dans chaque pays, au regard de la situation de chacun et des objectifs communs; cela exige au niveau communautaire une coopération structurée et continue pour le développement et la valorisation des ressources humaines et l'efficacité maximale des investissements réalisés;**
- définir des stratégies véritablement cohérentes et globales d'éducation et de formation tout au long de la vie, en assurant une interaction efficace entre tous les maillons de la chaîne d'apprentissage et en inscrivant les réformes nationales dans le contexte européen;
- construire enfin l'Europe de l'éducation et de la formation, notamment par la mise en place rapide d'un cadre de référence européen pour les qualifications de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle; un tel cadre est indispensable pour créer un vrai marché européen de l'emploi, faciliter la mobilité et rendre l'Europe lisible dans le monde;
- donner sa vraie place à « Education & Formation 2010 », qui doit devenir un outil plus efficace de formulation et de suivi des politiques nationales et communautaires, y compris au-delà de la décennie en cours; l'urgence des défis à relever exige qu'on utilise tous les ressorts de la méthode ouverte de coordination - dans le plein respect du principe de subsidiarité. La Commission estime en particulier qu'il sera nécessaire dès 2004 de mettre en place un mécanisme de suivi des progrès réalisés sur la base de rapports annuels transmis à la Commission par les Etats Membres.

Si toutes ces mesures sont prises rapidement, les objectifs fixés par les Etats Membres ont encore une chance d'être atteints. A défaut, il est prévisible que l'écart entre l'Union et ses principaux concurrents grandira et, plus grave encore, que la réussite de la stratégie de Lisbonne dans son ensemble s'en trouvera fortement compromise.

INTRODUCTION : UN ROLE DETERMINANT DANS LA STRATEGIE DE LISBONNE

Un des apports essentiels de la stratégie de Lisbonne est d'avoir accéléré la transition de l'Union vers une économie et une société fondées sur la connaissance. Cette stratégie repose sur une large gamme d'actions cohérentes et complémentaires (comme par exemple, les réformes des marchés de biens, de services et de capitaux, l'adaptation des politiques d'emploi et du marché du travail et la refonte des systèmes de sécurité sociale) qui visent à améliorer les performances économiques et sociales de l'Union et à garantir un développement durable.

Les politiques d'éducation et de formation sont au cœur de la création et de la transmission des connaissances et sont un déterminant essentiel du potentiel d'innovation de chaque société. A ce titre, elles se trouvent au centre de cette nouvelle dynamique, en synergie avec d'autres domaines d'action communautaires, y compris l'emploi, la recherche et l'innovation, la politique d'entreprise, la société de l'information, la politique économique et le marché intérieur. L'éducation et la formation bénéficient des développements à l'œuvre dans ces domaines et contribuent en retour à renforcer leur impact. Il s'agit pour les systèmes d'éducation et de formation d'une reconnaissance de leur rôle qui va de pair avec une responsabilité accrue et une exigence toujours plus forte de modernisation et de transformation, en particulier dans la perspective historique de l'élargissement de l'Union.

Les ressources humaines constituent la principale richesse de l'Union et il est désormais reconnu que l'investissement dans ce domaine est un facteur déterminant de la croissance et de la productivité, au même titre que l'investissement en capital ou en équipement. Selon des estimations, l'accroissement du niveau d'éducation moyen de la population de un an se traduit par une augmentation du taux de croissance de 5% à court terme et de 2,5% supplémentaires à long terme¹. De plus, l'impact positif de l'éducation sur l'emploi², la santé, l'inclusion sociale et la citoyenneté active a déjà été amplement démontré.

Or, si l'Union dans son ensemble réussit actuellement moins bien dans l'économie de la connaissance que certains de ses principaux concurrents, cela est dû en partie à un investissement total comparativement trop faible dans les ressources humaines. Ce constat est d'autant plus préoccupant que les nouvelles exigences engendrées par la société et l'économie de la connaissance s'amplifieront dans les prochaines années. Face à l'allongement probable de la durée moyenne de vie active et à des changements économiques et technologiques toujours plus rapides, les citoyens devront mettre à jour leurs compétences et leurs qualifications de plus en plus souvent. Dans le même temps, la société de la connaissance génère de nouveaux besoins en termes de cohésion sociale, de citoyenneté active et d'épanouissement personnel, auxquels seules l'éducation et la formation sont en mesure de répondre.

Dans ce contexte, le Conseil européen de Stockholm de mars 2001 a entériné trois buts (et treize objectifs concrets associés) stratégiques pour les systèmes d'éducation et de formation formulés en termes de qualité, d'accès et d'ouverture sur le monde³. L'année suivante, le Conseil européen de Barcelone a approuvé un programme de travail pour mettre en œuvre ces buts (« Education & Formation 2010 »)⁴. Celui-ci constitue le cadre de référence stratégique pour le développement des politiques d'éducation et de formation au niveau communautaire afin de « faire des systèmes d'éducation et de formation en Europe une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010 ».

Cette Communication fait le point de la situation, identifie les défis à relever et propose les mesures urgentes à prendre pour atteindre les objectifs fixés. Elle servira de base au rapport conjoint de la Commission et du Conseil (Education) sur la mise en œuvre du programme de travail sur les objectifs qui sera transmis au Conseil européen de printemps de mars 2004⁵. Elle est accompagnée d'un document de travail des services de la Commission qui rend compte des travaux réalisés à ce stade et fait le point sur la position de l'Union par rapport aux indicateurs et niveaux de référence retenus⁶.

Compte tenu de la nécessaire intégration des politiques d'éducation et de formation concourant à la réalisation des objectifs de Lisbonne, cette Communication concerne aussi la mise en œuvre de la Recommandation et du plan d'action sur la Mobilité⁷, de la Résolution du Conseil (Education) sur l'éducation et la formation tout au long de la vie⁸ et de la Déclaration Ministérielle de Copenhague sur «le renforcement de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels»⁹. Elle se nourrit également du suivi de plusieurs Communications de la Commission, notamment celles portant sur l'impératif d'investir plus et mieux dans les ressources humaines¹⁰, le rôle des universités dans l'Europe de la Connaissance¹¹, la nécessité de valoriser la profession de chercheur en Europe¹² et la comparaison des performances éducatives de l'Europe avec le reste du monde.

SECTION I : IL RESTE BEAUCOUP A FAIRE EN PEU DE TEMPS

Comme souligné récemment par le Conseil européen de Bruxelles d'octobre 2003¹³, le développement du capital humain constitue une des priorités pour promouvoir la croissance dans l'Union, notamment à travers l'augmentation des investissements dans l'éducation et une meilleure intégration avec les politiques sociales et de l'emploi. De même, les lignes directrices pour l'emploi adoptées par le Conseil européen de juin 2003¹⁴ mettent l'accent sur le développement du capital humain et de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Les systèmes d'éducation et de formation sont étroitement liés aux structures propres à chaque pays et aux évolutions de la société. Leur transformation est un processus dynamique s'inscrivant dans le moyen, voire le long terme. Les réflexions et les réformes déjà engagées dans les Etats Membres (actuels et futurs) de l'Union montrent que les responsables de l'éducation et de la formation se mobilisent face aux problèmes auxquels ils sont confrontés : ils se sont engagés, avec des points de départ et à des rythmes très différents, dans l'adaptation de leurs systèmes aux enjeux de la société et de l'économie de la connaissance.

Les deux années écoulées depuis l'adoption du programme de travail ne permettent pas d'évaluer précisément les progrès déjà réalisés. Il est par contre possible et très important à ce stade de prendre la mesure du chemin qui reste à parcourir vers les objectifs, ambitieux mais réalistes, fixés en commun. Tous les rapports et les indicateurs disponibles conduisent à la même conclusion : **si les réformes se poursuivent au rythme actuel, l'Union ne sera pas en mesure d'atteindre ses objectifs en matière d'éducation et de formation.** Trop de points faibles subsistent et limitent les potentialités de développement de l'Union. Par ailleurs, les futurs Etats Membres doivent rattraper leur retard en ce qui concerne le développement d'une économie et d'une société de la connaissance.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les effets des réformes sur les systèmes ne sont pas immédiats et que l'échéance de 2010 se rapproche rapidement.

1.1 Des avancées insuffisantes

1.1.1 Les bases de la coopération sont en place

Le programme de travail sur les objectifs des systèmes d'éducation et de formation crée, de manière plus structurée que par le passé, un espace de coopération entre 31 pays européens¹⁵ et y implique les acteurs concernés (représentants de la société civile et partenaires sociaux européens) et les organisations internationales (telles l'OCDE, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe). Il couvre tous les systèmes et niveaux d'éducation et de formation et tient compte des nouvelles initiatives politiques, notamment pour développer l'apprentissage en ligne (*e-learning*)¹⁶, promouvoir l'apprentissage des langues étrangères et la diversité linguistique¹⁷ et améliorer l'attrait des systèmes européens d'enseignement supérieur¹⁸.

Conformément au calendrier fixé, des groupes de travail ont été créés par vagues successives depuis la deuxième moitié de 2001 afin de mettre en œuvre les objectifs communs. Cette première phase a été nécessaire pour identifier les thèmes prioritaires, faire l'inventaire des expériences existantes, définir une première liste d'indicateurs de suivi des progrès et construire un consensus indispensable entre toutes les parties impliquées. Sur cette base, la plupart des groupes de travail ont rassemblé et sélectionné des exemples de bonnes pratiques au niveau des politiques et des stratégies mises en œuvre dans les différents pays qui feront l'objet d'une exploitation ultérieure. Les rapports de tous les groupes de travail soulignent la nécessité d'un renforcement de l'action nationale dans les domaines clés de « Education & Formation 2010 » et d'une action communautaire plus forte en soutien aux efforts nationaux¹⁹.

Quant au suivi de la Déclaration de Copenhague, il a permis de parvenir à des premiers résultats concrets. Une proposition de cadre européen unique pour la transparence des qualifications et des compétences (le nouvel « Europass »), qui rationalise les outils existants, sera présentée par la Commission avant la fin de l'année. Par ailleurs, un référentiel commun pour le développement de la qualité de la formation professionnelle, comprenant des critères et des indicateurs clés pour l'assurance qualité, a été établi. Enfin, les bases pour la création d'un système européen de transfert de crédits ont été mises en place afin de stimuler la mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels.

1.1.2 Trop peu de stratégies cohérentes d'éducation et de formation tout au long de la vie

Suite au Conseil européen de Feira de juin 2000, la Commission et les Etats Membres se sont engagés dans la définition et la mise en œuvre de stratégies globales et cohérentes pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. L'analyse des contributions nationales reçues dans le cadre du suivi de la Résolution du Conseil (Education)²⁰ confirme les avancées et les faiblesses déjà constatées dans le contexte de l'analyse des plans d'action nationaux pour l'emploi²¹. Dans de nombreux pays, certains maillons de la chaîne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie sont insuffisamment développés²².

Les lacunes à combler résultent souvent d'une vision trop limitée aux exigences de l'employabilité ou d'un accent trop exclusif mis sur le repêchage de ceux qui sont passés à travers les mailles de l'éducation initiale. Ces éléments se justifient, mais ils ne constituent pas à eux seuls une stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie, véritablement intégrée, cohérente et accessible à tous.

1.1.3 Pas d'Europe de la connaissance sans Europe de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur n'a pas jusqu'ici trouvé la place qui doit être la sienne dans « Education & Formation 2010 ». Sur plusieurs points clés, des progrès importants ont été réalisés ou planifiés dans le cadre du processus de Bologne. Lors de leur récente réunion à Berlin²³, les Ministres se sont fermement réengagés pour la création d'un cadre européen de référence pour les qualifications de niveau universitaire et ont demandé l'accélération des réformes nécessaires dans l'architecture des diplômes, les systèmes d'assurance qualité et la reconnaissance mutuelle des qualifications. Ils ont aussi souligné l'importance de renforcer les synergies entre l'Espace européen de l'Enseignement Supérieur et l'Espace européen de la Recherche. Enfin, ils ont mis en place une procédure de suivi des progrès dans tous les pays participants.

Aussi importantes soient-elles, ces avancées ne doivent pas faire oublier que la place de l'enseignement supérieur dans la stratégie globale de Lisbonne dépasse de loin le programme de réformes de structures initié par la Déclaration de Bologne. Le rôle des universités concerne des domaines aussi divers et cruciaux que la formation des enseignants et celle des futurs chercheurs; leur mobilité au sein de l'Union; la place de la culture, de la science et des valeurs européennes dans le monde; l'ouverture sur les entreprises, les régions et la société en général; l'intégration des dimensions sociales et citoyennes dans les cursus. Par sa Communication sur « le rôle des universités dans l'Europe de la connaissance »²⁴, la Commission a lancé une consultation de tous les acteurs de la communauté universitaire sur les questions clés que sont le financement, la diversité des institutions dans leurs fonctions et leurs priorités, la mise en place des pôles d'excellence, l'attrait des carrières ou le travail en réseaux. Les commentaires et propositions recueillis soulignent la dimension européenne de ces questions et montrent que l'action dans tous ces domaines doit se concevoir en liaison directe avec les buts de Lisbonne. La Commission communiquera ses conclusions et ses propositions pour l'enseignement supérieur européen au printemps 2004.

1.1.4 La qualité et l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels restent insuffisants.

Les systèmes d'enseignement et de formation professionnels jouent un rôle essentiel afin d'équiper les individus de compétences et de qualifications qui répondent aux besoins du marché du travail. Toutefois, la qualité de l'enseignement professionnel reste très inégale en Europe et peu de pays se sont vraiment engagés à faire de la filière professionnelle et de l'apprentissage en entreprise une alternative aussi attrayante que l'enseignement général. Dans le même temps, de nombreux secteurs doivent faire face à une pénurie de main d'œuvre qualifiée, et en particulier d'ingénieurs de haut niveau et de techniciens spécialisés. Pour pallier cette situation, des efforts plus importants devront être faits dans les années à venir, notamment à travers la coopération renforcée au niveau européen dans le cadre de la Déclaration de Copenhague.

1.1.5 La mobilité dans l'éducation et la formation reste insuffisante

Les rapports nationaux transmis dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation sur la mobilité²⁵ présentent les efforts entrepris par les Etats Membres afin de promouvoir la mobilité, y compris à travers l'élimination des obstacles (de nature administrative ou légale). Ils montrent que, malgré des progrès constatés dans beaucoup de domaines, il n'existe pas, dans la plupart des Etats Membres, de véritables stratégies pour faciliter et promouvoir la mobilité. Le manque de financement et de motivation (lié notamment aux difficultés en matière de reconnaissance académique et professionnelle) continue de freiner la mobilité des étudiants et encore davantage celle des jeunes en formation. La mobilité dans l'Union élargie ne concerne annuellement que 120.000 étudiants ERASMUS (soit 0,8 % de l'effectif total) et 45.000 jeunes en formation (dans le cadre du programme LEONARDO da VINCI). Ces chiffres traduisent une amélioration progressive, mais restent très inférieurs à ce que la Commission considère comme nécessaire : d'ici à 2010, il faudrait augmenter de manière significative le nombre de participants dans ERASMUS ainsi que la mobilité dans l'enseignement et la formation professionnels.

1.2 L'Union continue d'être en retard par rapport à ses principaux concurrents

L'Union européenne dans son ensemble est en retard par rapport aux Etats-Unis et au Japon en ce qui concerne le niveau d'investissement dans l'économie et la société de la connaissance, bien que certains Etats Membres aient des niveaux similaires ou supérieurs à ces deux pays. Un certain rattrapage a eu lieu dans la deuxième moitié des années 90, mais il n'est pas suffisant pour espérer combler les écarts d'ici à 2010. Une partie des retards de l'Union s'explique par certaines faiblesses des systèmes d'éducation et de formation par rapport à ses principaux concurrents.

– Un déficit d'investissement dans les ressources humaines

Le Conseil européen de Lisbonne a appelé les Etats Membres à «accroître chaque année substantiellement l'investissement par habitant dans les ressources humaines ». En 2000, l'investissement public en éducation mesuré en proportion du PIB était de 4.9% dans l'Union, soit un chiffre comparable à celui des Etats-Unis (4.8%) et supérieur à celui du Japon (3.6%). Au cours de la période 1995-2000, l'effort public a diminué dans la plupart des Etats Membres. De plus, l'Union souffre d'un sous investissement du secteur privé, en particulier dans l'enseignement supérieur et dans la formation continue. Par rapport à l'Union, l'effort privé est cinq fois plus important aux Etats-Unis (2.2% du PIB contre 0.4%) et trois fois plus au Japon (1.2%). En outre, la dépense par étudiant est, aux Etats-Unis, supérieure à celle de la quasi-totalité des pays de l'Union pour tous les niveaux du système d'enseignement. C'est dans l'enseignement supérieur que la différence est la plus grande : les Etats-Unis y dépensent entre deux et cinq fois plus par étudiant que les pays de l'Union.

– Pas assez de diplômés de l'enseignement supérieur

Pour être compétitive dans l'économie de la connaissance, l'Union a aussi besoin d'un nombre suffisant de diplômés de l'enseignement supérieur disposant d'une préparation adaptée au marché du travail européen. Or, le retard au niveau de l'enseignement secondaire se repercuté au niveau du supérieur.

Dans l'Union, en moyenne 23% des hommes et 20% des femmes âgés de 25 à 64 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ce chiffre est bien inférieur à celui du Japon (36% des hommes et 32% des femmes) et des Etats-Unis (37% pour l'ensemble de la population).

– **L'Union attire moins de talents que ses concurrents**

Les Ministres de l'Education se sont fixé l'objectif de faire de l'Union « *la destination la plus prisée des étudiants, des universitaires et des chercheurs des autres régions du monde* ». Cet objectif central fera aussi office de test : si l'Union réussit à attirer davantage d'étudiants, elle pourra aussi mieux mettre en avant ses spécificités et ses valeurs et s'assurer ainsi un plus grand rayonnement et en définitive une plus grande compétitivité. Or, si l'Union est, avec les Etats-Unis, la seule région du monde bénéficiaire net en termes de mobilité, la majeure partie des étudiants asiatiques et sud-américains préfèrent aller aux Etats-Unis. De plus, les étudiants européens aux Etats-Unis sont désormais deux fois plus nombreux que les étudiants américains venant étudier en Europe. Les premiers cherchent en général à obtenir un diplôme complet de l'université d'accueil, le plus souvent aux niveaux avancés et dans des domaines scientifiques et technologiques. Les seconds viennent en Europe en général pour une période brève dans le cadre du diplôme de leur université d'origine, le plus souvent à un stade peu avancé de leur cursus et majoritairement en sciences humaines ou sociales.

L'Union « produit » davantage de diplômés et de docteurs en sciences et en technologie que les Etats-Unis ou le Japon (25.7% du nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur pour l'Union contre 21.9% et 17.2% respectivement pour le Japon et les Etats Unis). Dans le même temps, la part des chercheurs dans la population active est beaucoup plus faible dans l'Union (5.4 chercheurs pour 1000 en 1999) qu'aux Etats-Unis (8.7) ou au Japon (9.7), et en particulier dans les entreprises privées. Le marché du travail européen est beaucoup plus étroit pour les chercheurs, qui souvent quittent l'Union pour poursuivre leurs carrières ailleurs (principalement aux Etats-Unis où ils bénéficient de meilleures conditions de travail) ou décident de changer de profession²⁶.

1.3 De nombreux clignotants restent au rouge

Les indicateurs et les niveaux de référence européens (*benchmarks*) sont des instruments essentiels de la méthode ouverte de coordination, sans lesquels le programme « Education & Formation 2010 » perdrait beaucoup en pertinence²⁷. Les Ministres de l'Education ont franchi une étape importante au mois de mai 2003 en se mettant d'accord sur cinq objectifs chiffrés à atteindre d'ici à 2010²⁸. **L'analyse du positionnement actuel de l'Union fait toutefois ressortir des déficits importants qu'il reste à combler pour atteindre les objectifs communs²⁹ :**

– **Le décrochage scolaire reste trop élevé**

L'Union a fait du combat contre l'échec scolaire une de ses priorités. Il concernait dans l'Union en 2002 encore près de 20% des jeunes de 18 à 24 ans qui se retrouvent en marge de la société de la connaissance. Les Ministres de l'Education se sont mis d'accord sur l'objectif de faire baisser ce taux à 10% d'ici à 2010. Des efforts substantiels seront nécessaires dans la plupart des Etats Membres, même si la prise en compte des pays en voie d'adhésion améliorera sensiblement la moyenne européenne.

– **La pénurie d’enseignants et de formateurs qualifiés menace**

En moyenne dans l’Union, 27% des enseignants du primaire et 34% du secondaire ont plus de 50 ans. D’ici à 2015, plus d’un million d’enseignants du primaire et du secondaire devront être recrutés, et donc formés. Ce renouvellement massif des effectifs dans la plupart des pays constitue à la fois un défi considérable et une opportunité. Mais les candidats à la profession n’affluent pas et l’Union risque de se retrouver confrontée à une pénurie importante d’enseignants et de formateurs qualifiés, comme l’a récemment souligné l’OCDE³⁰. Cette situation inquiétante soulève la question de l’attrait de la profession pour pouvoir attirer et garder les meilleurs talents et celle d’une formation continue de haute qualité préparant les enseignants à leurs nouveaux rôles.

– **Trop peu de femmes dans les filières scientifiques et technologiques**

Le Conseil européen de Stockholm de mars 2001 a mis l’accent sur la nécessité d’encourager les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, à s’intéresser aux filières et carrières scientifiques et technologiques. Une grande partie de la capacité de recherche et d’innovation de l’Union en dépendra. Le Conseil (Education) s’est fixé deux objectifs: augmenter de 15% d’ici à 2010 le nombre d’étudiants dans ces filières et réduire le déséquilibre entre hommes et femmes. Si le premier objectif a plus de chance d’être atteint, le deuxième requerra des efforts considérables : il y a actuellement dans les pays de l’Union entre deux et quatre fois plus d’hommes que de femmes dans les filières scientifiques et technologiques.

– **Près de 20% des jeunes n’acquièrent pas les compétences clés**

Tous les individus doivent acquérir un socle minimum de compétences pour pouvoir apprendre, travailler et s’épanouir dans la société et l’économie de la connaissance. Il s’agit des compétences de base traditionnelles (lecture, écriture et calcul) et celles plus nouvelles (y compris les langues étrangères, l’esprit d’entreprise, les compétences personnelles et civiques, les compétences en nouvelles technologies de l’information et de la communication). Toutefois, dans le domaine essentiel de la lecture, 17,2% des jeunes européens âgés de 15 ans ne possèdent pas le minimum de compétences requises et l’Union est encore loin de l’objectif que les Etats Membres se sont fixé de réduire ce pourcentage de 20% d’ici à 2010.

En ce qui concerne l’apprentissage des langues étrangères, il n’existe pas encore d’indicateur de compétence linguistique³¹. Toutefois, pour ce qui est du nombre de langues étrangères apprises par élève dans l’enseignement secondaire, on constate une légère augmentation : de 1,2 langues étrangères par élève au début des années 90, on est passé à une moyenne de 1,5 en 2000. Ce résultat est néanmoins très loin de l’objectif fixé par le Conseil européen de Barcelone de mars 2002 de garantir que tous les élèves/étudiants apprennent au moins deux langues étrangères.

– **Participation insuffisante des adultes à l’apprentissage permanent**

Dans une société fondée sur la connaissance, les individus doivent mettre à jour et améliorer leurs compétences et qualifications de manière continue. En dépit des progrès réalisés, l’objectif d’augmenter à 12,5% le taux de participation des adultes à la formation continue demande une attention particulière dans la plupart des Etats Membres, et davantage encore dans les pays en voie d’adhésion.

En 2002, le taux de participation dans l'Union est estimé à 8.5%, soit seulement 0.1% de plus par rapport à 2001. De plus, le chiffre, en progression depuis le milieu des années 90, est resté stable au cours des quatre dernières années.

SECTION II : QUATRE LEVIERS POUR REUSSIR

Les constats ci-dessus sont autant de signaux d'alerte sur la situation des systèmes d'éducation et de formation européens et sur leurs faiblesses structurelles. Ils soulignent l'urgence des réformes et la nécessité de poursuivre la stratégie de Lisbonne, mais de manière beaucoup plus résolue. Sans des réformes plus hardies et des investissements plus soutenus, les déficits constatés aujourd'hui, loin de se résorber, ont de grandes chances de se creuser, interdisant ainsi à l'Union d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et mettant ainsi en difficulté les responsables de l'éducation et de la formation et le Conseil européen lui-même.

Afin de soutenir les Etats Membres dans leurs efforts, la Commission propose de cibler l'action future sur les quatre leviers suivants qui, à condition d'être actionnés ensemble et à temps, permettraient encore de réussir :

- concentrer les réformes et les investissements sur les points clés ;
- faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité concrète ;
- construire enfin l'Europe de l'éducation et de la formation ;
- donner sa vraie place à « Education & Formation 2010 ».

Ces propositions ont été développées notamment sur la base des conclusions des groupes de travail mis en place dans le cadre de « Education & Formation 2010 » et de l'analyse des rapports nationaux sur l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité.

2.1 Concentrer les réformes et les investissements sur les points clés

Lors de la Réunion informelle de Milan, les Ministres de l'Education de l'Union et des pays en voie d'adhésion (en session conjointe avec les Ministres de l'Emploi et des Affaires Sociales) ont souligné l'importance « d'une coopération structurée pour soutenir le développement du capital humain ainsi que d'un suivi régulier des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail sur les objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, afin d'atteindre les buts de Lisbonne »³².

La réflexion sur les ressources nécessaires à l'éducation et à la formation et sur leur efficacité devrait faire l'objet d'échanges entre ministres au niveau communautaire. La Commission estime en outre **qu'un groupe de haut niveau devrait, dès 2004, être chargé de faire le point des politiques nationales en la matière et de définir les domaines de coopération les plus urgents**. Les actions menées dans le cadre de l'initiative « Economie de l'éducation » lancée par la Commission contribueront à soutenir la réflexion, en particulier en lien avec l'identification des domaines et des groupes où les investissements seront les plus productifs. Les études et analyses menées par des organisations internationales (telles que l'OCDE) devraient aussi être

pleinement utilisées afin de permettre à l'Union de s'inspirer des meilleures pratiques au niveau international.

2.1.1 Définir des politiques nationales en lien avec les objectifs de Lisbonne

La transition vers une société et une économie de la connaissance et les nouveaux besoins en matière d'apprentissage tout au long de la vie appellent des changements radicaux des systèmes d'éducation et de formation. Dans un champ de réforme aussi vaste, tout ne peut pas être fait tout de suite. Les priorités guidant les réformes et l'action sont définies par chaque pays, en fonction de conditions et de contraintes qui lui sont propres. Il est essentiel que cette réflexion et ces choix nationaux prennent désormais pleinement en compte les objectifs communs fixés au niveau européen dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Afin de renforcer la cohérence entre l'action nationale et communautaire et permettre une coopération plus structurée entre les Etats Membres, la Commission propose que **chaque pays fasse connaître ses priorités politiques d'investissement et de réforme dans l'éducation et la formation à court et à moyen terme, ainsi que la contribution à la réalisation des objectifs européens pour 2010 qu'il en attend**. Cet exercice devrait permettre d'identifier, au regard de la stratégie de Lisbonne, les domaines clés qui conditionnent le plus directement la réussite de chaque pays et celle de ses citoyens dans l'économie et la société de la connaissance et ceux qui requièrent des efforts de réforme et d'investissement plus soutenus.

2.1.2 Mobiliser efficacement les ressources nécessaires

Dans la situation économique et budgétaire actuelle, les arguments en faveur de «l'accroissement substantiel» de l'investissement dans les ressources humaines voulu par le Conseil européen de Lisbonne restent plus valides que jamais, notamment parce qu'il conditionne la croissance future. Conformément aux grandes orientations des politiques économiques pour la période 2003-2005³³ et aux lignes directrices pour l'emploi, les Etats Membres doivent prendre des mesures actives pour promouvoir l'investissement dans la connaissance, y compris en améliorant la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation. La priorité donnée dans les nouvelles lignes directrices pour les politiques d'emploi des Etats Membres à la promotion du capital humain et de l'éducation et de la formation tout au long de la vie va dans le même sens³⁴. L'augmentation nécessaire des ressources devrait résulter d'une combinaison de plusieurs sources.

- **Des investissements publics plus élevés dans certains domaines clés:** la Commission a déjà souligné³⁵ que des augmentations ciblées de l'investissement public peuvent être réalisées dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles; au niveau national, cela peut se faire par la réduction des poches d'inefficience et par la réorientation vers l'éducation et la formation de ressources existantes affectées à d'autres secteurs où le rendement économique et social est plus limité;
- Une **contribution plus importante du secteur privé**, en particulier dans l'enseignement supérieur, la formation des adultes et la formation professionnelle continue; dans ces domaines où les pouvoirs publics doivent conserver tout leur rôle, la contribution privée paraît néanmoins plus indispensable (au regard des exigences de la société de la connaissance et des contraintes budgétaires

publiques) et plus justifiée que dans l'enseignement obligatoire ; des mesures d'incitation pour un investissement accru de la part des entreprises (en particulier des PME) et des individus sont de ce fait devenues nécessaires;

- **Au niveau communautaire**, les Fonds Structurels et la Banque Européenne d'Investissement³⁶ se mobilisent également en faveur du développement du capital humain. Les Etats Membres devraient les utiliser davantage pour les investissements d'éducation et de formation, en tenant compte des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne.

L'augmentation des ressources doit bien sûr se traduire en termes réels, c'est-à-dire par une augmentation du nombre de bénéficiaires, de leur niveau de qualifications et de la qualité des apprentissages. Ces facteurs liés à une meilleure efficacité des actions engagées sont aussi déterminants que les niveaux de dépenses d'investissement en eux-mêmes.

2.1.3 Renforcer l'attrait de la profession d'enseignant et de formateur

Le succès des réformes engagées dépend directement de la motivation et de la qualité de la formation des personnels de l'éducation et de la formation. Pour répondre au défi d'un renouvellement important du corps enseignant dans les années à venir et d'une situation de pénurie croissante de candidats, il importe de prendre des mesures pour attirer vers le métier d'enseignant et de formateur les meilleurs talents et les y garder (y compris par l'encouragement et la récompense des bonnes performances³⁷) - une question qui se pose avec plus d'acuité encore dans les pays en voie d'adhésion. Il faut en outre les préparer à leurs nouveaux rôles dans la société de la connaissance et dans la transformation des systèmes d'éducation et de formation. **Chaque pays devrait mettre en place, d'ici 2005, un plan d'action en matière de formation continue du personnel éducatif répondant clairement à ces enjeux : elle devrait être substantiellement renforcée, ainsi que l'ont souligné les experts du groupe de travail concerné, mais aussi gratuite, organisée pendant le temps de travail (comme dans beaucoup d'autres professions) et avoir un impact positif sur l'évolution des carrières.**

2.2 Faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité concrète

2.2.1 Mettre en place des stratégies globales, cohérentes et concertées

Les nouveaux besoins en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie exigent des réformes radicales et la mise en œuvre de stratégies nationales véritablement globales, cohérentes et concertées, elles-mêmes en phase avec le contexte européen. La Commission rappelle les orientations très précises à cet égard définies dans sa Communication de novembre 2001 et dans la résolution du Conseil (Education) de juin 2002. **Au plus tard en 2005, tous les pays devraient avoir défini une telle stratégie en impliquant tous les partenaires concernés, et un plan d'action cohérent pour sa mise en œuvre portant sur toutes les dimensions des systèmes (formels et non formels).**

2.2.2 Cibler les efforts sur les groupes défavorisés

Les jeunes adultes, les travailleurs hautement qualifiés, les actifs sont ceux qui ont le plus de possibilités de se former tout au long de la vie. Ils sont conscients des bénéfices d'une mise à jour leurs compétences et sont de ce fait plus motivés.

A l'inverse, les individus à bas niveaux d'éducation ou de qualification, les travailleurs âgés, les populations marginalisées ou résidant dans des quartiers défavorisés ou des régions isolées et les personnes ayant des difficultés d'apprentissage sont souvent peu informés des possibilités d'éducation et de formation. Ils trouvent les institutions et les programmes peu pertinents par rapport à leurs besoins. **Un des défis essentiels sera de sensibiliser ces groupes défavorisés aux avantages de l'éducation et de la formation et de rendre les systèmes plus attrayants, plus accessibles et mieux adaptés à eux.** Le suivi communautaire de la mise en œuvre de stratégies nationales en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie attachera une importance particulière à cette dimension.

2.2.3 S'appuyer sur des références et des principes européens communs

Les stratégies nationales doivent s'ancrer dans le contexte européen. C'est la condition de leur pleine efficacité au niveau national et de leur cohérence au niveau européen. Les références et principes européens communs sont très utiles pour développer la confiance mutuelle entre les acteurs clés et encourager ainsi les réformes.

De telles références communes sont en cours de développement ou d'adoption pour plusieurs aspects importants de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Elles concernent : le cadre unique pour la transparence (le nouvel « Europass ») ; les principes de validation des compétences non formelles et informelles³⁸ ; la définition des compétences clés que chacun devrait acquérir et qui conditionnent le succès de tout apprentissage ultérieur³⁹ ; la définition des compétences et qualifications nécessaires aux enseignants et aux formateurs pour assumer leurs nouveaux rôles⁴⁰ ; et les principes de base à respecter pour une mobilité de qualité⁴¹. **Ces références communes devraient être développées d'ici 2005 et leur utilisation systématique dans tous les pays constituer une priorité.**

2.3 Construire enfin l'Europe de l'éducation et de la formation

2.3.1 Mettre rapidement en place un cadre européen des qualifications

Le marché européen de l'emploi ne pourra pas fonctionner de façon efficace et fluide tant qu'il n'existera pas de cadre européen servant de référence commune pour la reconnaissance des qualifications. Cette question a aussi d'importantes résonances sociales et citoyennes : l'égalité des chances sur le marché européen de l'emploi et le développement de la citoyenneté européenne dépendent aussi des possibilités plus ou moins réelles qu'auront les Européens de voir leurs diplômes et certificats reconnus partout dans l'Union.

Un tel cadre européen doit bien sûr s'appuyer sur des cadres nationaux eux-mêmes cohérents et couvrant les différents niveaux de formation initiale et continue. La confiance mutuelle nécessaire ne peut provenir que de mécanismes d'assurance qualité suffisamment compatibles et crédibles pour pouvoir être mutuellement validés. A cet

égard, le "référentiel commun" pour le développement de la qualité de la formation professionnelle (dans le cadre du suivi de la Déclaration de Copenhague) et la création d'une plate-forme d'assurance qualité ou d'accréditation dans l'enseignement supérieur (en liaison avec le processus de Bologne) devraient être des priorités de tout premier rang pour l'Europe. **La Commission est déterminée à tout mettre en œuvre pour les faire aboutir d'ici 2005 et s'attend à ce que les Etats Membres fassent de même.**

2.3.2 Renforcer la dimension européenne dans l'éducation

Cinquante ans après son lancement, le projet européen ne recueille pas encore tout l'intérêt requis et la pleine adhésion des citoyens de l'Union. Même si des progrès ont été faits, en particulier grâce à l'impact des actions et des programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, les sondages confirment régulièrement l'impérieuse nécessité de renforcer les bases citoyennes de l'Union européenne⁴². Cette question a été au centre des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe⁴³, dont une des ambitions fortes a été de rapprocher les citoyens du projet européen. Le rôle de l'école est fondamental pour permettre à chacun d'être informé et comprendre le sens de la construction européenne.

Tous les systèmes éducatifs devraient assurer, d'ici 2010, que leurs élèves disposent à la fin de l'enseignement secondaire des connaissances et des compétences nécessaires les préparant à leur rôle de futur citoyen européen. Cela exige en particulier le renforcement de l'enseignement des langues à tous les niveaux et de la dimension européenne dans la formation des enseignants et dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire.

Beaucoup d'initiatives intéressantes sont développées au niveau national mais celles-ci souffrent souvent d'un manque de coordination et d'efficacité. **La définition, d'ici 2005, d'une référence communautaire pour un profil de connaissances et de compétences européennes à acquérir par les élèves permettrait de soutenir et de faciliter l'action nationale en la matière**, tant au niveau législatif qu'au niveau de la production de matériel et d'outils adaptés.

2.4 Donner sa vraie place à « Education & Formation 2010 »

2.4.1 Rehausser le statut du programme de travail européen

« Education & Formation 2010 » ne pourra porter tous ses fruits aux niveaux national et communautaire que s'il reçoit la place qui doit être la sienne dans la stratégie d'ensemble de Lisbonne. Les objectifs fixés à l'éducation et à la formation restent pleinement valides pour les années futures. Ils doivent bien sûr pouvoir être interprétés à la lumière d'une réalité dynamique et de besoins évolutifs.

De l'expérience des deux premières années de mise en œuvre ressort la nécessité de rehausser le profil et le statut du programme de travail européen à tous les niveaux. Pour qu'elles deviennent véritablement un des vecteurs essentiels de la stratégie de Lisbonne, **il est impératif que le rôle essentiel de l'éducation et la formation soit réaffirmé dans les conclusions du Conseil européen. Il est tout aussi crucial que « Education & Formation 2010 » devienne dans les faits un élément central dans la formulation des politiques nationales.**

Les pays devraient à l'avenir mieux mobiliser les énergies et redresser le déficit actuel d'implication de tous les acteurs concernés et de la société civile en général, afin d'augmenter au niveau national la visibilité et l'impact du programme de travail européen. Des actions continues d'information et de valorisation seront nécessaires au niveau national et communautaire.

2.4.2 *Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre*

- Il est essentiel d'utiliser à l'avenir tout le potentiel de la méthode ouverte de coordination pour maximiser l'efficacité de l'action. Le programme de travail « Education & Formation 2010 » est complexe et a mobilisé des moyens humains et financiers importants qui ont permis de jeter les bases de la coopération. Pour la période à venir, la Commission se propose, après consultation des groupes de travail (y compris ceux pour le suivi de la Déclaration de Copenhague), de prendre les mesures nécessaires pour mieux définir le mandat des groupes, rationaliser les méthodes et renforcer les synergies. Il s'agit notamment de permettre l'approfondissement des débats à caractère technique, la réunion de plusieurs groupes autour de problématiques communes, et la discussion des recommandations des groupes de travail avec une audience plus large. L'action sera aussi d'autant plus fructueuse qu'elle impliquera directement les niveaux de responsabilité qui conviennent.

- L'impact et la visibilité de l'action dans son ensemble dépendent aussi de la cohérence entre les différentes initiatives dans le domaine de l'éducation et la formation. D'ici 2006, l'intégration des actions concernant l'éducation et la formation professionnels, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité devrait être effective. Pour les 31 pays impliqués dans « Education & Formation 2010 », une coordination plus étroite devrait aussi être assurée avec le processus de Bologne. **D'une façon générale, des actions parallèles non intégrées pourront se justifier de moins en moins à l'avenir, que ce soit dans l'enseignement supérieur ou dans la formation professionnelle, sauf si elles se montrent clairement plus ambitieuses et plus efficaces.**

- Les travaux menés à ce jour ont permis d'identifier des domaines clés qui souffrent d'un manque de données pertinentes et comparables pour assurer le suivi des progrès au regard des objectifs fixés. Il s'agira d'une part d'améliorer la qualité des indicateurs existants et d'autre part d'établir des priorités pour le développement d'un nombre limité de nouveaux indicateurs, tout en tenant compte des travaux menés par d'autres instances actives dans ce domaine. Sur cette base, le groupe permanent sur les indicateurs et tous les groupes de travail mis en place seront invités à proposer d'ici la mi-2004 une liste limitée de nouveaux indicateurs à développer, ainsi que leurs modalités précises de réalisation⁴⁴.

CONCLUSION: RENFORCER LA COOPERATION ET LE SUIVI DES PROGRES

La réalité de la situation actuelle et l'urgence de l'action nécessaire dans les domaines de l'éducation et de la formation ne peuvent pas être ignorées des Chefs d'état et de gouvernement lors du prochain Conseil européen de Printemps 2004. S'il est important que le Conseil européen réaffirme le rôle central des politiques d'éducation et de

formation dans la réussite de la stratégie de Lisbonne, il est aussi essentiel qu'il appelle à l'accélération des réformes nationales et à une coopération renforcée dans ces domaines au niveau européen. Toutes les ressources nécessaires doivent être mobilisées et utilisées au mieux, y compris celles des Fonds Structurels, de la BEI et de la future génération de programmes communautaires d'éducation et de formation pour que des progrès substantiels soient réalisés dans les années à venir.

Etant donné le peu de temps qui reste pour agir efficacement jusqu'en 2010 et afin de maintenir la dynamique qui s'est créée, la Commission estime qu'il est devenu indispensable d'assurer un suivi plus structuré et plus systématique des progrès réalisés. Elle propose que les **Etats Membres lui fournissent chaque année à partir de 2004, un rapport consolidé sur l'ensemble de leur action d'éducation et de formation contribuant à la stratégie de Lisbonne au vu des objectifs fixés, des performances réalisées et des quatre leviers stratégiques ci-dessus**. Dans le cadre de l'approche intégrée, ce rapport remplacerait les rapports spécifiques demandés actuellement sur la mobilité et sur les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, et pourrait aussi (depuis la réunion ministérielle de Berlin) s'étendre au processus de Bologne. Cette approche ne portera bien entendu pas atteinte aux rapports annuels des Etats Membres sur la mise en œuvre de l'aspect de l'éducation et de la formation tout au long de la vie des lignes directrices pour l'emploi et des recommandations adressées individuellement aux pays par le biais des plans nationaux pour l'emploi. Ces rapports nationaux sur la contribution de l'éducation et de la formation à la stratégie de Lisbonne devraient bien sûr s'articuler de manière coordonnée avec ceux pour les politiques européennes de l'emploi et de l'inclusion sociale.

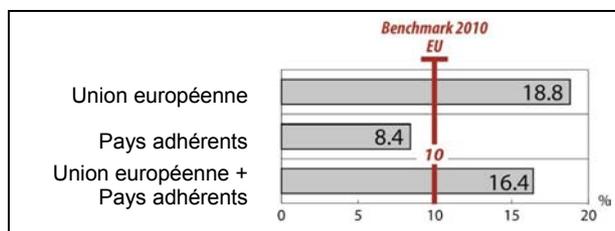
Cela représenterait un pas en avant considérable pour augmenter l'impact et l'efficacité de la méthode ouverte de coordination dans l'éducation et la formation. La Commission pourrait analyser ces rapports et en tirer un document annuel contenant des observations utiles à tous les acteurs et tous les décideurs. Ce document permettrait de contribuer tous les ans au Rapport de Synthèse de la Commission au Conseil européen de printemps. Il pourrait aussi servir de base à la préparation d'un rapport conjoint que la Commission et le Conseil (Education) pourraient présenter tous les 2 ans à partir de 2006, dans le cadre de la préparation du Conseil européen du printemps.

Pour les autres années (les années impaires), les rapports nationaux pourraient, en accord avec la Commission et le Conseil (Education), développer certains aspects ou thèmes de l'éducation et de la formation particulièrement importants au regard des objectifs éducatifs, économiques et sociaux de Lisbonne.

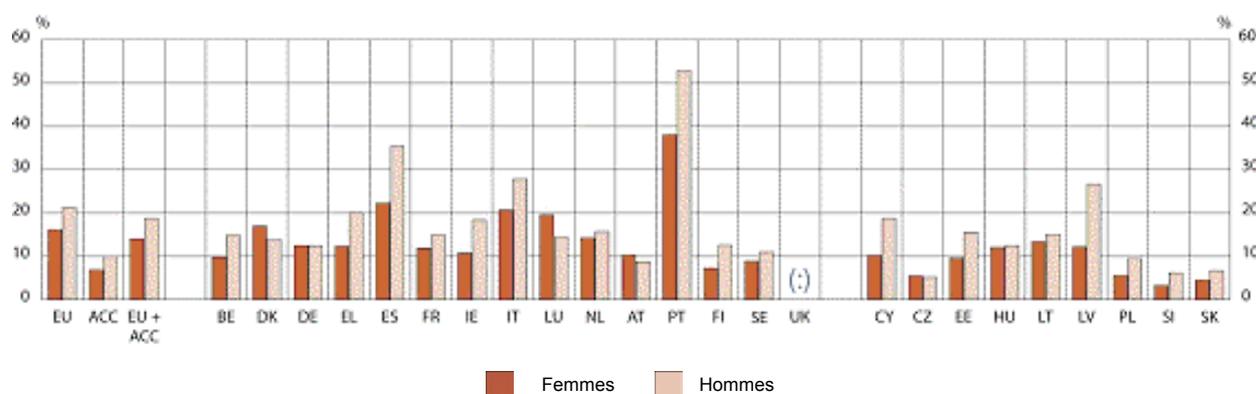
ANNEXE STATISTIQUE

ABANDONS SCOLAIRES PREMATURES

Pourcentage de la population des 18-24 ans n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire inférieur et ne poursuivant pas des études ou une formation, 2002



Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail
Notes supplémentaires: agrégats UE sans le Royaume Uni: pas d'accord à ce stade sur la définition de l'achèvement de l'enseignement secondaire supérieur.
Malte: données non disponibles.



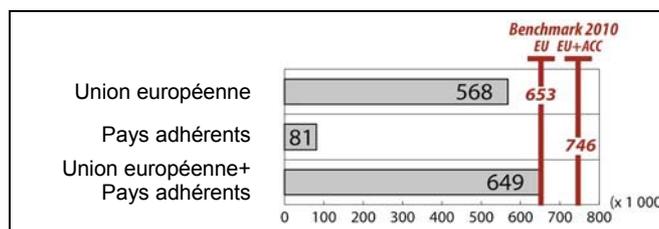
	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
Total	12,4	15,4	12,5	16,1	29,0	13,4	14,7	24,3	17,0	15,0	9,5	45,5	9,9	10,0	(:)
Femmes	9,9	17,0	12,5	12,3	22,3	11,9	10,8	20,7	19,6	14,3	10,3	38,1	7,3	8,9	(:)
Hommes	14,9	13,8	12,5	20,1	35,4	14,9	18,4	27,9	14,4	15,7	8,8	52,9	12,6	11,0	(:)

	UE	PA	UE + PA		CY	CZ	EE	HU	LT	LV	PL	SI	SK
Total	18,8	8,4	16,4		14,0	5,4	12,6	12,3	14,3	19,5	7,6	4,8	5,6
Femmes	16,2	6,9	14,1		10,2	5,5	9,6	12,1	13,4	12,2	5,6	3,3	4,6
Hommes	21,4	10	18,8		18,8	5,2	15,6	12,5	15,1	26,7	9,5	6,2	6,7

Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

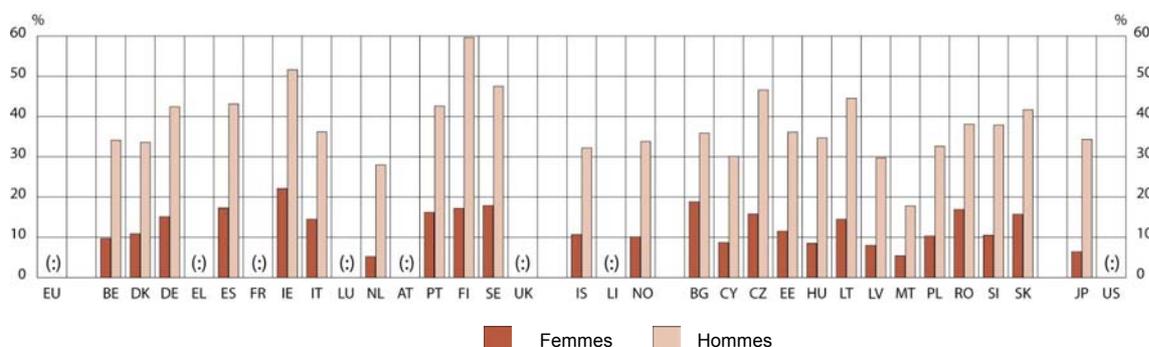
Le taux moyen actuel de jeunes qui quittent prématurément l'école au sein de l'Union est de 18,8 %. Dans les pays adhérents, quelque 8,4 % seulement des jeunes âgés de 18-24 ans quittent l'école après n'avoir accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ces pays ont donc de meilleurs résultats que les Etats Membres de l'Union, en ce qui concerne le pourcentage des jeunes quittant prématurément l'école. Dans un certain nombre de pays, le pourcentage de ces élèves a diminué de manière constante depuis le début des années 1990. C'est le cas notamment en Grèce, en France et au Luxembourg. Au Danemark et au Portugal, la tendance à la baisse observée au début des années 1990 s'est toutefois inversée à partir de la deuxième moitié de cette décennie, de sorte que le taux de jeunes quittant prématurément l'école est proche du niveau du début des années 1990. D'importantes actions et un engagement soutenu seront nécessaires pour atteindre le niveau de référence européen en matière d'abandons scolaires prématurés. L'expérience acquise dans les pays les plus performants - les pays adhérents, par exemple - pourra servir de source d'inspiration pour des actions nouvelles et innovantes dans ce domaine.

Nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5A, 5B et 6) en mathématiques, sciences et technologie, 2001



Source des données: Eurostat, UOE
 Notes supplémentaires: DK, FR, IT, L, FI, UK et CY: les données se rapportent à 2000.
 Grèce: données non disponibles.

Etudiants inscrits en mathématiques, science et technologie en proportion du nombre total d'étudiants de l'enseignement supérieur (CITE 5A, 5B and 6), 2001



	EU	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
Total	(:)	21.2	20.8	29.1	(:)	29.5	(:)	35.5	24.0	16.8	16.5	(:)	27.5	36.8	30.0	(:)
Femmes	(:)	9.7	10.9	15.1	(:)	17.3	(:)	22.1	14.5	(:)	5.2	(:)	16.2	17.2	17.9	(:)
Hommes	(:)	34.1	33.6	42.4	(:)	43.1	(:)	51.6	36.2	(:)	28.0	(:)	42.6	59.6	47.5	(:)

...	IS	LI	NO	BG	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	RO	SI	SK	JP	US
Total	18.7	(:)	19.8	26.2	17.7	31.3	21.3	20.4	26.6	16.3	11.0	19.9	26.9	22.5	28.3	21.9	(:)
Femmes	10.7	(:)	10.1	18.8	8.7	15.8	11.5	8.5	14.5	8.0	5.4	10.3	16.9	10.5	15.7	6.4	(:)
Hommes	32.2	(:)	33.8	35.9	30.1	46.6	36.1	34.7	44.5	29.7	17.8	32.6	38.1	37.9	41.7	34.3	(:)

Source des données: Eurostat, UOE

Les données disponibles⁴⁵ indiquent que l'UE-15 devrait accroître le nombre de diplômés en mathématiques, sciences et technologie de plus de 80.000 par an d'ici 2010. Après le prochain élargissement de l'Union, en 2004, le niveau de référence européen sera naturellement plus élevé et l'UE-25 devra augmenter le nombre total de diplômés dans ces disciplines de plus de 100.000 par an.

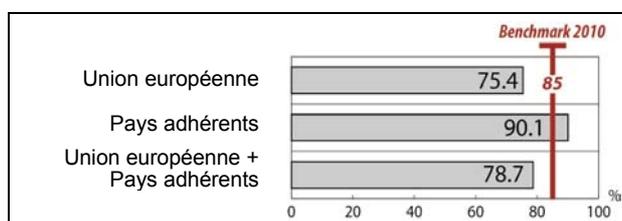
Lorsqu'on regarde les taux de participation dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques au niveau de l'enseignement supérieur, il apparaît clairement, ainsi que les Conclusions du Conseil sur les *benchmarks* européens le soulignent, que le déséquilibre hommes-femmes est une question primordiale. En fait, l'Irlande est le seul pays ayant plus de 20% de femmes inscrites dans ces domaines. A l'opposé, aux Pays-Bas et en Belgique, elles sont moins de 10%. C'est aussi le cas dans un certain nombre de pays en voie d'adhésion (Chypre, Hongrie, Lettonie et Malte). En améliorant l'équilibre hommes-femmes dans ces domaines au niveau de l'enseignement supérieur, on contribuera aussi à augmenter le nombre de diplômés dans ces filières.

Lorsque l'on regarde la participation des hommes, on constate que c'est en Finlande et en Irlande que ces filières sont les plus populaires parmi les hommes (plus de 50% d'entre eux sont inscrits dans celles-ci). Les différences importantes que l'on constate entre pays européens en ce qui concerne les taux de participation dans ces domaines se reflètent aussi au niveau du pourcentage de diplômés, en proportion du nombre total de diplômés. Au Japon et aux Etats-Unis, le pourcentage de diplômés en mathématiques, sciences et technologie est actuellement inférieur à celui de l'UE-15.

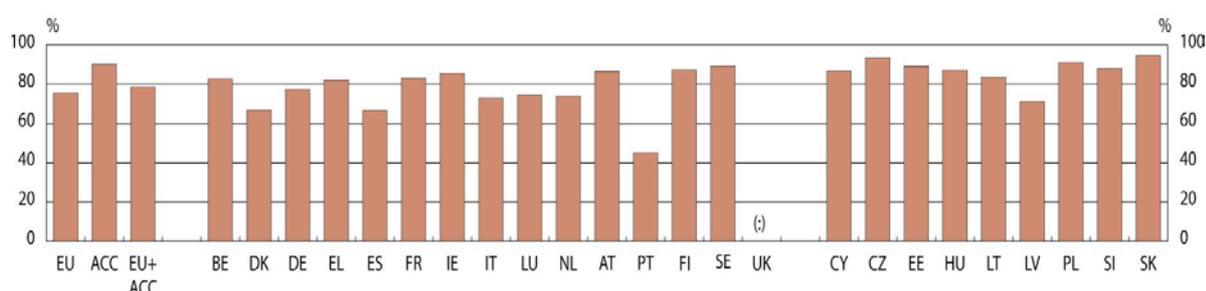
L'Europe "produit" en fait plus de diplômés en sciences (titulaires de doctorats) que les Etats-Unis mais compte moins de chercheurs sur le marché du travail. La Commission a proposé une série de mesures pour que les meilleurs scientifiques européens n'abandonnent pas leur carrière en Europe pour des perspectives plus lucratives aux Etats-Unis et ailleurs⁴⁶. L'Union doit offrir un environnement beaucoup plus favorable à l'emploi des diplômés en sciences et en technologie comme chercheurs dans des secteurs innovants et à haut niveau de qualifications. Des améliorations seront nécessaires dans des domaines tels que le fonctionnement du marché du travail, la capacité d'innovation et le développement d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise.

ACHEVEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Pourcentage des jeunes de 22 ans ayant achevé au moins l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3), 2002



Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail
Notes supplémentaires : agrégats UE sans le Royaume Uni: pas d'accord à ce stade sur la définition de l'achèvement de l'enseignement secondaire supérieur.
Malte: données non disponibles



BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
82,6	66,8	77,4	82,1	66,6	82,9	85,6	72,9	74,2	73,9	86,5	44,9	87,3	89,3	(-)

UE	PA	UE + PA		CY	CZ	EE	HU	LT	LV	PL	SI	SK
75,4	90,1	78,7		86,9	93,4	89,2	87,2	83,5	71,2	91,0	88,1	94,6

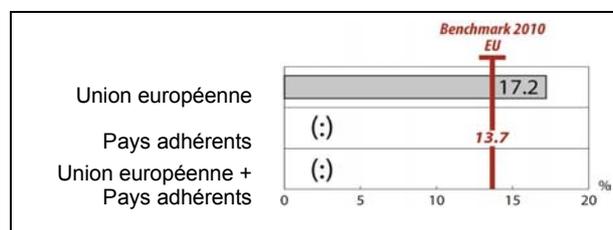
Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

Les chiffres indiquent que l'objectif visant à atteindre un niveau d'achèvement des études secondaires supérieures de 85 % en 2010, pour les jeunes âgés de 22 ans, est un défi important pour les Etats Membres. Le niveau moyen actuel est de 75,4 % dans l'Union. Alors que plusieurs pays ne sont parvenus qu'à augmenter ces chiffres légèrement au cours des dernières années, d'autres ont réalisé des progrès importants comme, par exemple, le Portugal. En moyenne, dans l'Union et les pays adhérents, presque 79 % des jeunes de 22 ans ont achevé au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Plusieurs pays de l'Union (Belgique, France, Grèce, Irlande, Autriche, Finlande et Suède) enregistrent des taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire supérieurs à 80 %. Le Portugal, quant à lui, a le pourcentage le plus faible (45 %), un niveau qu'il convient toutefois d'apprécier dans le contexte de sa croissance rapide au cours des dernières années. Dans tous les pays adhérents, nous observons un taux d'achèvement des études secondaires supérieures proche voire même supérieur à la moyenne de l'Union. Les cas de la Slovaquie (94,6 %), de la République tchèque (93,4%) et de la Pologne (91,0 %) méritent d'être soulignés. Le niveau moyen d'achèvement des études secondaires supérieures dans les pays adhérents est de 90,1 %, un niveau déjà supérieur à l'objectif fixé pour l'Union pour 2010.

COMPETENCES CLES

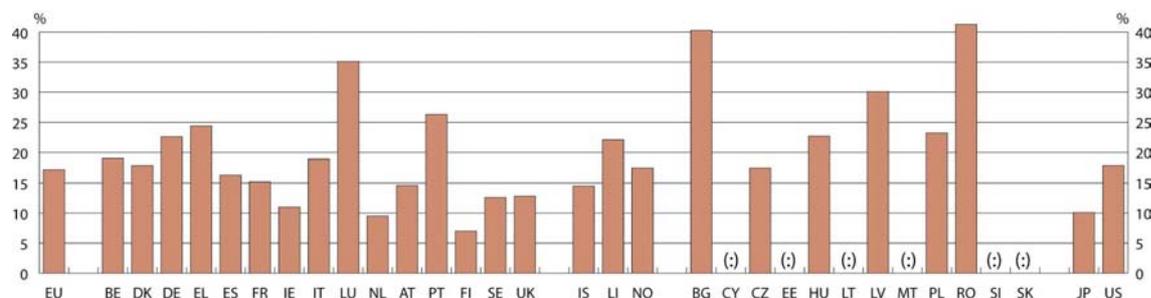
Pourcentage d'élèves ayant des compétences égales ou inférieures au niveau 1 sur l'échelle de compétence en lecture de PISA, 2000



Source des données: OCDE, base de données, PISA 2000

Note explicative:

D'ici 2010, le pourcentage des jeunes de 15 ans ayant de mauvais résultats en lecture devrait avoir baissé d'au moins 20% dans l'Union européenne par rapport à l'année 2000. En 2000, le pourcentage des jeunes de 15 ans ayant des compétences inférieures ou égales au niveau 1 était de 17,2 % dans l'Union européenne (15). Par conséquent, le niveau de référence a été fixé à 13,7.



UE	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	
17,2	19,0	17,9	22,6	24,4	16,3	15,2	11,0	18,9	35,1	9,5	14,6	26,3	7,0	12,6	12,8	
IS	LI	NO	BG	CZ	EE	CY	LV	LT	HU	MT	PL	RO	SI	SK	JP	US
14,5	22,1	17,5	40,3	17,5	(:)	(:)	30,1	(:)	22,7	(:)	23,2	41,3	(:)	(:)	10,1	17,9

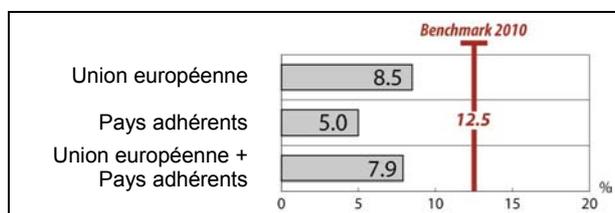
Source des données : OCDE, base de données PISA 2000

En Finlande, aux Pays-Bas, en Irlande, en Autriche, en Suède et au Royaume Uni, moins de 15 % des jeunes de 15 ans affichent de mauvais résultats au sens de l'enquête PISA sur les compétences en lecture. Par contre, dans d'autres pays de l'Union, les pourcentages d'élèves dans cette catégorie sont plus élevés. En Allemagne, en Grèce et au Portugal, plus de 20 % enregistrent de mauvais résultats. Dans ce domaine, la performance de certains pays candidats, où la proportion d'élèves affichant de mauvais résultats atteint plus de 40 %, doit aussi être soulignée.

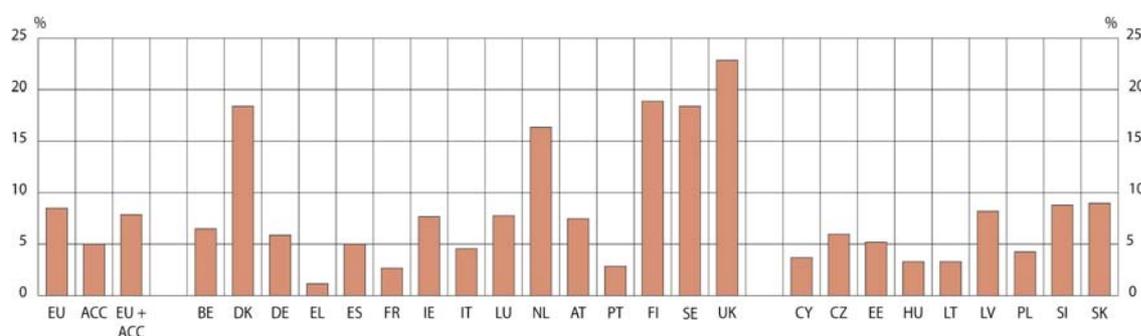
Le tableau indique qu'en moyenne, quelque 17,2 % des jeunes de 15 ans enregistrent de mauvais résultats dans les Etats Membres. Selon le niveau de référence européen adopté par le Conseil, cette proportion devrait diminuer de 20 %, pour atteindre 13,7 %, en 2010. L'objectif consistant à atteindre un tel niveau d'ici 2010 constituera un important défi pour de nombreux pays. Il importera que les pays à la fois les plus performants et ceux qui le sont moins trouvent des solutions pour réaliser davantage de progrès, en s'attaquant aux problèmes des faibles compétences de lecture parmi les jeunes de 15 ans. Dans ce domaine, il apparaît clairement que certains pays ont acquis une très bonne expérience et ont adopté d'excellentes pratiques (ex: Finlande et Pays-Bas), dont ils pourront faire bénéficier d'autres.

PARTICIPATION A L'EDUCATION ET A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ayant participé à une action d'éducation ou de formation au cours des 4 semaines précédant l'enquête (2002)



Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail
Note supplémentaire: Malte: données non disponibles



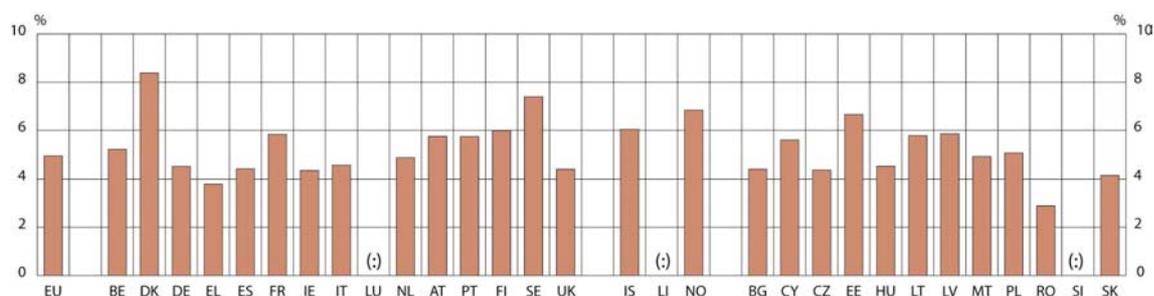
	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
Total	6,5	18,4	5,9	1,2	5,0	2,7	7,7	4,6	7,8	16,4	7,5	2,9	18,9	18,4	22,9
Femmes	6,3	20,7	5,6	1,1	5,4	3,0	8,8	4,7	6,6	15,9	7,4	3,3	21,4	21,2	26,8
Hommes	6,8	16,1	6,2	1,2	4,5	2,4	6,5	4,5	9,1	16,9	7,6	2,4	16,5	15,6	19,3

	UE	PA	UE + PA		CY	CZ	EE	HU	LT	LV	PL	SI	SK
Total	8,5	5,0	7,9		3,7	6,0	5,2	3,3	3,3	8,2	4,3	8,8	9,0
Femmes	9,2	5,4	8,5		3,8	5,8	6,7	3,7	4,2	10,9	4,7	9,2	9,4
Hommes	7,9	4,5	7,3		3,6	6,2	3,6	2,9	2,3	5,2	3,9	8,4	8,7

Source des données: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

Le pourcentage moyen dans l'UE-15 est de 8,5 %, ce qui signifie que, pour toute période d'un mois, 8-9 personnes sur 100 auront participé à des activités d'éducation ou de formation. La tendance moyenne dans l'UE-15 est restée stable au cours des quatre dernières années. Elle connaîtra toutefois une tendance à la baisse du fait de l'élargissement, la moyenne estimée pour les pays adhérents, en 2002, étant de 5,0 %. Les chiffres varient considérablement entre pays. Les quatre pays les plus performants sont le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande et le Danemark, suivis de près par les Pays-Bas. Le pourcentage moyen des pays les plus performants est supérieur à 20 %, alors que des niveaux nettement plus faibles sont enregistrés dans un certain nombre d'Etats Membres et de pays adhérents. En général, les femmes participent plus que les hommes à l'éducation et à la formation.

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB, 2000



UE-15	EU + PA	BE	DK	DE	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK
4.94	4.94	5,21	8,38	4,53	3,79	4,43	5,83	4,36	4,58	(:)	4,87	5,75	5,74	5,99	7,39	4,41

IS	LI	NO	PA	BG	CY	CZ	EE	HU	LT	LV	MT	PL	RO	SI	SK
6,04	(:)	6,84	4,86	4,41	5,60	4,38	6,66	4,54	5,78	5,86	4,91	5,06	2,89	(:)	4,15

Source des données: Eurostat, UOE

Dans tous les pays, les investissements dans l'éducation constituent un important poste de dépenses dans les budgets publics. Les données montrent clairement que les dépenses publiques pour l'éducation et la formation en pourcentage du PIB varient considérablement d'un pays à l'autre. Au Danemark et en Suède, ces dépenses s'élèvent à plus de 7 % du PIB. Dans un certain nombre de pays (Belgique, France, Autriche, Portugal, et Finlande), elles représentent 5-6 % du PIB. En Allemagne, en Grèce, en Espagne, en Italie, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ce pourcentage est toutefois inférieur à 5 %. Dans les pays adhérents, l'éducation constitue aussi un important poste de dépenses. En Estonie et en Lituanie, les dépenses publiques d'éducation constituent plus de 6 % du PIB, tandis qu'à Chypre, en Lettonie et en Pologne, elles représentent entre 5 et 6 % du PIB. Avec un pourcentage de 2,89 %, c'est la Roumanie, pays candidat, qui enregistre les dépenses publiques d'éducation les plus faibles par rapport au PIB.

Au cours de la période de 5 ans qui a suivi 1995, les dépenses publiques en pourcentage du PIB ont été marquées par une légère baisse. Seuls quatre pays ont connu une augmentation. La seule augmentation substantielle a eu lieu en Grèce alors que l'Irlande, la Finlande et le Royaume Uni ont enregistré une baisse importante⁴⁷. Le contexte démographique doit être pris en compte, étant donné que la plupart des dépenses publiques d'éducation concernent les jeunes et que la part de la population âgée de moins de 25 ans a diminué de plus de 1.5 points en pourcentage entre 1995 et 2000. Les données montrent aussi que la proportion des jeunes qui étudient et les qualifications qu'ils obtiennent sont en augmentation.

Toutefois, les données sur les dépenses publiques indiquent que le secteur public ne peut seul supporter le poids financier de la mise en œuvre de l'objectif fixé à Lisbonne, à savoir "un accroissement annuel substantiel de l'investissement par habitant dans les ressources humaines". La diminution des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB indique que le secteur privé pourrait avoir à assumer une responsabilité plus grande au niveau des investissements nécessaires dans l'éducation et la formation pour répondre aux défis de la société fondée sur la connaissance.

NOTES

¹ De la Fuente et Ciccone « *Le Capital humain dans une économie globale fondée sur la connaissance* », rapport final pour la DG Emploi et Affaires Sociales, Commission européenne, 2002.

² Les taux de chômage sont d'autant plus faibles que les niveaux d'éducation sont élevés. Cela induit aussi une baisse des coûts économiques et sociaux associés. De même, les taux d'emploi dans la population active augmente avec les niveaux d'étude.

³ Rapport du Conseil (Education) au Conseil européen sur "les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation", <http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/01/st05/05980f1.pdf>

⁴ Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, <http://ue.eu.int/newsroom/related.asp?BID=75&GRP=4280&LANG=1>

⁵ Point 43 des conclusions du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002.

⁶ Mise en œuvre du programme de travail sur les objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation, document de travail des services de la Commission, SEC(2003) 1250.

⁷ Recommandation du 10 juillet 2001 du Parlement européen et du Conseil « sur la mobilité à l'intérieur de la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs » (JOCE L 215 du 9 août 2001) et plan d'action pour la Mobilité (JOCE C 371 du 23 décembre 2000).

⁸ Résolution du Conseil sur l'éducation et la formation tout au long de la vie du 27 juin 2003, JOCE C 163 du 9 juillet 2002.

⁹ Déclaration des ministres chargés de l'enseignement et de la formation professionnels et de la Commission réunis à Copenhague les 29 et 30 novembre 2002 et portant sur le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels (http://europa.eu.int/comm/education/copenhagen/index_en.html). Elle est fondée sur une résolution du Conseil (Education) du 19 décembre 2002 sur le même thème (JOCE C 13 du 18 janvier 2003).

¹⁰ Communication de la Commission « Investir efficacement dans l'éducation et la formation : un impératif pour l'Europe ». COM(2002) 779 du 10 janvier 2003.

¹¹ Communication de la Commission sur « le Rôle des Universités dans l'Europe de la Connaissance ». COM(2003) 58 final du 5 février 2003.

¹² Communication de la Commission sur « Les chercheurs dans l'Espace européen de la Recherche : une profession, des carrières multiples ». COM(2003) 436 du 18 juillet 2003.

¹³ Point 19 des conclusions du Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 octobre 2003.

¹⁴ Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats Membres (JO L 197 du 5 août 2003).

¹⁵ Les 15 Etats Membres et, suite à la Déclaration ministérielle de Bratislava de juin 2002, les 10 pays en voie d'adhésion, les 3 pays candidats, et 3 pays AELE/EEE (Islande, Liechtenstein et Norvège).

¹⁶ Plan d'action e-learning « Penser l'éducation de demain », COM(2001) 172 du 28 mars 2001. Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil arrêtant un programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe (Programme e-Learning), COM(2002) 751 du 19 décembre 2002.

¹⁷ Plan d'action 2004-2006 « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ». COM(2003) 449 du 24 juillet 2003.

¹⁸ Proposition de Décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays tiers (Erasmus Mundus) (2004-2008). COM(2002) 401 du 17 juillet 2003.

¹⁹ Il s'agit des groupes de travail créés par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail sur les objectifs et du suivi de la Déclaration de Copenhague. Ces rapports des groupes de travail sont disponibles à l'adresse internet http://europa.eu.int/comm/education/index_fr.html.

²⁰ Il s'agit des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Résolution sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Une synthèse est disponible à l'adresse internet

http://europa.eu.int/comm/education/index_fr.html.

²¹ Rapport conjoint sur l'emploi 2002. COM(2002) 621 du 13 novembre 2002.

²² C'est le cas en particulier de la coordination entre toutes parties concernées ; du développement de parcours d'apprentissage flexibles et de passerelles entre les différents systèmes et cadres d'apprentissage ; d'une culture d'apprentissage permanent dès le plus jeune âge ; des partenariats publics-privés ; et de l'apprentissage sur le lieu de travail.

²³ Réaliser l'espace européen de l'enseignement supérieur. Communiqué de la conférence des Ministres européens en charge de l'enseignement supérieur à Berlin le 19 septembre 2003.

²⁴ Communication de la Commission sur « le Rôle des Universités dans l'Europe de la Connaissance », COM(2003) 58 final du 5 février 2003.

²⁵ Sur la base des rapports nationaux, la Commission présentera un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur la Mobilité au mois de décembre 2003 (conformément à la section III c).

²⁶ Communication de la Commission « Les Chercheurs dans l'Espace européen de la Recherche : une profession, des carrières multiples ». COM(2003) 436 du 18 juillet 2003.

²⁷ Comme l'a souligné le Conseil européen de Bruxelles de mars 2003, il est indispensable de disposer « d'indicateurs servant à recenser les meilleures pratiques et à garantir un investissement efficace et effectif dans les ressources humaines ».

²⁸ Conclusions du Conseil du 5 mai 2003 sur « les critères de référence de performance moyenne européenne en éducation et en formation ». JOCE C 134 du 7 juin 2003.

²⁹ Voir Annexe statistique et, pour des données plus complètes, le document de travail des services de la Commission (SEC(2003) 1250).

³⁰ Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE (Edition 2003)

³¹ La Commission poursuit les travaux en cours visant à élaborer d'ici fin 2004 un indicateur de compétence linguistique, conformément aux conclusions du Conseil européen de Barcelone de mars 2002.

³² Conclusions de la Présidence suite à la réunion informelle des Ministres de l'Education sur le « Capital Humain » des 27 et 28 octobre 2003 à Milan.

³³ Recommandation du Conseil en date du 26 juin 2003 sur les grandes orientations des politiques économiques des Etats Membres et de la Communauté (pour la période de 2003 à 2005). JO L 195 du 1 août 2003.

³⁴ Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats Membres (J.O L 197 du 5 août 2003).

³⁵ Communication de la Commission « Investir efficacement dans l'éducation et la formation : un impératif pour l'Europe ». COM(2002) 779 du 10 janvier 2003.

³⁶ Initiative "Innovation 2010" de la BEI.

³⁷ Regards sur l'Education 2003 (OCDE), page 375.

³⁸ Cadre européen pour la validation des compétences non formelles et informelles - Déclaration de Copenhague du 30 novembre 2002.

³⁹ Développement d'un cadre commun de compétences clés, cf. Conclusions du Conseil européen de Lisbonne et rapport du groupe de travail correspondant (groupe B de « Education & Formation 2010 »).

⁴⁰ Cadre européen sur les compétences et qualifications des enseignants, Communication sur l'éducation et la formation tout au long de la vie et rapport du groupe de travail correspondant (groupe A de « Education & Formation 2010 »).

⁴¹ Charte qualité de la mobilité, cf. conclusions du groupe de travail F de « Education & Formation 2010 » (Rapport des services de la Commission, point 4.1.7).

⁴² « L'opinion Publique dans l'Union Européenne ». Eurobaromètre 59 (juin 2003). Commission européenne, DG Presse et Communication.

⁴³ Projet de Traité établissant une constitution pour l'Europe, 18 juillet 2003.

⁴⁴ Dans ce contexte, les domaines suivants devraient faire l'objet d'une attention particulière : les compétences clés, et en particulier l'aptitude d'apprendre à apprendre ; l'efficacité des investissements en éducation et formation ; la formation continue des enseignants et des formateurs ; la cohésion sociale ; les technologies de l'information et de la communication ; la mobilité ; la formation professionnelle initiale et continue.

⁴⁵ Les données sur les diplômés, y compris par sexe, souffrent actuellement d'un manque de comparabilité lié à la manière de calculer le nombre de diplômés dans certains pays. Elles devront être améliorées.

⁴⁶ Communication « Les chercheurs dans l'espace européen de la recherche: une profession, des carrières multiples ». COM(2003) 436 du 18.7.2003.

⁴⁷ Cette observation doit être nuancée dans le cas de l'Irlande et de la Finlande en raison d'une croissance rapide du PIB. En Irlande, par exemple, les dépenses totales pour l'éducation ont doublé entre 1993 et 2000 tandis que le PIB a crû de 140 % (tout deux en termes nominaux). En conséquence, le ratio baissé malgré la croissance rapide des dépenses absolues.